

## Décision

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de Magasinier des bibliothèques ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, « Gestionnaire des collections » organisé par l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier**

La Présidente de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de Magasiniers des bibliothèques ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, « Gestionnaire des collections », organisé par l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier est composée ainsi qu'il suit :

Madame Claudine MOREL - Présidente de la commission - Université Toulouse 3 Paul Sabatier  
Madame Mathilde RIGAL - Membre correspondante handicap – Université Toulouse 2 Jean Jaurès  
Monsieur Dilchad SOULEYMAN – Membre de la commission - Université Toulouse 3 Paul Sabatier  
Madame Marianne OUDELET – Membre de la commission – Université Toulouse 3 Paul Sabatier  
Monsieur Laurent MARTY – Membre de la commission – Université Toulouse 3 Paul Sabatier  
Monsieur Michel BARTOLI – Suppléant – Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Article 2 : La Présidente de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 31/05/2024

La Présidente de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Odile Rauzy

